

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2017-08-02 du 3 août 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLARD-BONNOT

du 11 septembre 2017 au 11 octobre 2017 inclus

concernant la demande présentée par la société SAFIMET FRANCE

NATURE DU PROJET : création d'une unité de transit de déchets dangereux et non dangereux

Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

EMPLACEMENT DU PROJET : zone industrielle « Grande Ile » - rue du docteur Marmonnier – commune de VILLARD-BONNOT

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de l'enquête d'une durée d'un mois, du 11 septembre 2017 au 11 octobre 2017 inclus :

- en mairie de VILLARD-BONNOT, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR, Monsieur BACUVIER, ingénieur à la retraite :

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de VILLARD-BONNOT, aux jours et heures suivants :

- samedi 16 septembre 2017 de 9 h à 12 h
- mercredi 4 octobre 2017 de 9 h à 12 h
- jeudi 21 septembre 2017 de 14 h à 17 h
- mercredi 11 octobre 2017 de 14 h à 17 h
- mardi 26 septembre 2017 de 15 h 30 à 18 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront également formuler leurs observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de VILLARD-BONNOT,
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, adressée à la mairie de VILLARD-BONNOT,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-ic@isere.gouv.fr.

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. ESNAULT, responsable projets de la société SAFIMET FRANCE (adresse administrative : 4 rue de la Doua – 69100 VILLEURBANNE - tél : 04.76.56.64.51), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.68) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de VILLARD-BONNOT et sur le site internet des services de l'État en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.